

*Positionner le dialogue social dans la mise en œuvre de la
politique d'égalité professionnelle*

Action 3 :

Mettre en place un plan d'actions égalité professionnelle

Objectifs poursuivis

- Définir des objectifs et un mode opératoire
- Assurer un suivi de la mise en œuvre des actions et de leurs impacts RH
- Alimenter et animer le dialogue social

Mesures

- Mettre à disposition/utiliser des modèles de recensement avec indicateurs, des trames de plan, des outils de présentation, des ressources documentaires et des contacts spécialisés
- Accompagner ces démarches via le réseau de référents Egalité professionnelle des CDG/collectivités
- Soumettre cette feuille de route aux Comités Techniques
- Mettre en avant les bonnes pratiques

Période de mise en œuvre

2015/2020